

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection des populations  
Service prévention des risques techniques

**INSTALLATIONS CLASSEES**  
**POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Il sera procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement, déposée par le SIRTOM de la région d'Apt, relative à **la rénovation de la déchèterie située ZA Le Tourail, hameau de Coustellet sur le territoire de la commune d'Oppède, au titre de la rubrique 2710-2-b** de la nomenclature des installations classées (installation relevant de la procédure d'enregistrement).

*Rubrique 2710-2b : Collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial. Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m<sup>3</sup> et inférieur à 600 m<sup>3</sup>.*

Le projet sera implanté sur les parcelles AB 325, 14 et 15 de la commune d'Oppède.

La consultation d'une durée de 30 jours sera ouverte en mairie d'Oppède, **du lundi 26 février 2018 au mardi 27 mars 2018 inclus.**

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé en mairie d'Oppède, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

<u>Lieu de consultation :</u>  Hôtel de Ville d'Oppède 75, Place Félix Autard 84580 OPPEDE	<u>Horaires de consultation :</u>  Lundi : de 9h à 12h Mardi : de 9h à 12h et de 13h15 à 16h45 Mercredi : fermé Jeudi : de 9h à 12h Vendredi : de 9h à 12h et de 13h15 à 16h45 Samedi : de 9h à 12h
--	--

La demande de l'exploitant sera également insérée sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie d'Oppède. Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations directement à Monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Les services de l'Etat en Vaucluse  
DDPP-SPRT  
« consultation du public – Déchèterie du Coustellet à Oppède »  
84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante : [ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr), en précisant en objet « consultation du public – Déchèterie du Coustellet à Oppède ».

A l'issue de la consultation du public, et de la réception de l'avis des conseils municipaux d'Oppède, Maubec et Cabrières d'Avignon, le préfet de Vaucluse pourra :

- soit prononcer un refus d'enregistrement,
- soit édicter des prescriptions complémentaires particulières,
- soit décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du code de l'environnement,
- soit prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairies d'Oppède, Maubec et Cabrières d'Avignon, sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr).